

## Levée de l'avis d'ébullition préventif Secteur sud de la rivière Magog

**Magog, le 29 mai 2019** – La Ville de Magog informe les citoyens de la fin de l'avis préventif d'ébullition de l'eau potable, qui était en vigueur depuis le lundi 27 mai pour les résidences et immeubles situés au sud de la rivière Magog. Il n'est donc plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer.

Puisque les analyses effectuées sur le réseau d'aqueduc magogois démontrent que l'eau est potable, de bonne qualité et qu'elle répond à toutes les exigences réglementaires, les citoyens, commerces et institutions peuvent retrouver l'usage de l'eau potable sans aucune restriction ni délai.

Rappelons que l'avis d'ébullition préventif était entré en vigueur à la suite de l'interruption planifiée du service d'aqueduc, dans la nuit du 26 au 27 mai dernier, occasionnée par une intervention sur la conduite d'aqueduc principale qui alimente tout le sud de la ville.

Pour toute question, les citoyens sont invités à communiquer au 819 843-3333.

La Ville de Magog est consciente des inconvénients que cette situation a pu occasionner et remercie la population de sa compréhension.

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 584

